Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251211-DCM_2025_149-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 27 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDÉ, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Olivier BUQUEN, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, M. Hervé JENOT, Mme Morgane PETIT, M. Philippe LE GUENNEC, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pascal LE JEAN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Justine VIENNE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND.

Absents excusés : M. Jean-Paul KERGOZIEN, Mme Katia SCULO.

Secrétaire de séance : M. Tom LABORDE.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	22
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-149

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie (PEI) privé pour les besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de Monsieur le Maire en date du [date de la proposition],
Considérant que la sécurité des personnes et des biens est une priorité pour la commune,
Considérant que la mise à disposition de points d'eau incendie privés renforce les moyens de lutte contre l'incendie sur le territoire communal,
Considérant que la SCI DES MENHIRS, propriétaire d'un point d'eau situé sur le parking privé du magasin MR BRICOLAGE, a proposé de mettre à disposition ce point d'eau pour les besoins du SDIS,
Vu l'avis de la Commission Travaux, sécurité, développement durable, circulations douces du 2 décembre 2025,

Conseil Municipal, après avoir délibéré, décile à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie (PEI) privé entre la commune de Carnac et la SCI DES MENHIRS, telle qu'annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la SCI DES MENHIRS et au SDIS du Morbihan.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Olivier LEPICK

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Tom LABORDE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.